

Nos compétences

En tant que Communauté Urbaine, Limoges Métropole exerce au quotidien de nombreuses compétences, rassemblées dans huit grandes thématiques : développement économique, environnement, habitat, mobilité...

Aménagement et voirie

Cette thématique regroupe toutes les compétences autour de l'aménagement et la voirie sur le territoire communautaire. À savoir :

- > Aménagement de l'espace: plans locaux d'urbanisme et plan local d'urbanisme intercommunal
- > Création, aménagement et entretien des voiries
- > Signalisation
- > Parcs et aires de stationnement
- > Aménagements cyclables
- > Sentiers des randonnées : schéma directeur, balisage, connexion, promotion

Développement économique

Le **Développement économique** est l'une des missions principales de la Communauté Urbaine. Cette thématique concerne les points suivants :

- > Création, aménagement et gestion des parcs d'activités économiques
- > Actions de développement économique notamment: aide aux entreprises, soutien aux initiatives French Tech
- > Promotion du développement touristique

Eau et assainissement

Limoges Métropole a pour mission de fournir à l'ensemble des habitants une **eau de qualité, en quantité suffisante et de manière permanente**. Pour cela, elle produit, transporte, stocke et distribue l'eau aux foyers de la Communauté Urbaine. Elle est aussi en charge de l'**assainissement collectif et non collectif**.

Environnement et cadre de vie

Parce que **l'environnement et le cadre de vie** sont primordiaux pour l'avenir de Limoges Métropole, une thématique traite de ces sujets précis.

- > Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), un programme local d'actions en faveur du développement durable
- > Réduction, collecte, traitement, valorisation des déchets
- > Prévention des nuisances (air, bruit)
- > Préservation, valorisation de la biodiversité
- > Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations

Grands équipements culturels et sportifs

La Communauté Urbaine a la charge de la création, de l'entretien, de la gestion et de l'animation d'équipements, de **réseaux d'équipements** ou d'**établissements culturels, socio-éducatifs et sportifs** comme le Zénith, L'Aquapolis et le Vélodrome Raymond Poulidor.

Habitat

Compétence obligatoire de la Communauté Urbaine, l'Habitat est réparti en plusieurs missions principales pour permettre un **équilibre social permanent**.

- > Programme local de l'habitat
- > Politique du logement, actions en faveur du logement social
- > Aides financières au logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration de l'habitat, réhabilitation de l'habitat insalubre
- > Aires d'accueil des gens du voyage

Mobilité

Limoges Métropole met un point d'honneur à développer une **mobilité** durable qui participe à **recréer du lien social**, ainsi qu'à **générer dynamisme et attractivité**. Cette thématique comprend :

- > Transports urbains et péri-urbains (STCLM)
- > Transports scolaires
- > V'LiM : location de vélos et de trottinettes électriques
- > PDU: Plan de Déplacements Urbains
- > Création et entretien des bornes de charge pour les véhicules électriques

Politique de la ville et insertion

L'insertion et l'accompagnement des habitants de la Communauté Urbaine sont importants et rendus possibles grâce à la politique de la ville.

- > Pilotage politique de la ville
- > Contrat de ville
- > NPNRU: Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
- > PLIE: Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, à destination des personnes exclues du monde du travail
- > Soutien à la Mission locale qui intervient auprès des 16-25 ans, non scolarisés de Limoges Métropole, pour les guider dans leur parcours d'insertion vers un emploi stable.

Enfin, Limoges Métropole assume également la gestion de services d'intérêt collectif comme:

- > l'abattoir de Limoges
- > les réseaux de chaleur ou de froid urbains
- > les concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz
- > la création et l'extension des cimetières et sites cinéraires

EN SAVOIR +



Les statuts de Limoges Métropole

Consultez les statuts de la Communauté Urbaine Limoges Métropole en date du 20 décembre 2018.

POUR EN SAVOIR + SUR NOS COMPÉTENCES







Mobilité(s): nos missions

La Communauté urbaine est autorité organisatrice de la Mobilité (AOM); elle est donc compétente pour l'organisation des services de mobilité...

Gestion des déchets : nos missions

Primordiales pour un territoire durable, la prévention, la collecte et la valorisation des déchets sont gérées par Limoges Métropole.

Eau & assainissement: nos missions

La Communauté urbaine est responsable de la gestion de l'eau ainsi que de l'assainissement collectif et non collectif.







Habitat: nos missions

La Communauté urbaine gère au quotidien les différentes problématiques autour de l'habitat. Quelles actions mène-telle exactement?

Insertion & emploi : nos missions

PLIE, clauses sociales d'insertion Mission locale, aide à l'accès au numérique, chantiers d'insertion ... De nombreuses actions sont portées directement...

Politique de la ville : nos missions

La Communauté Urbaine met en place des actions pour les habitants des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville.





Environnement : nos missions

La préservation de l'environnement est un enjeu majeur pour le territoire. Pour cela, Limoges Métropole gère plusieurs missions au quotidien.

Aménagement et voirie : nos missions

En matière de voirie, la Communauté urbaine gère les voies communales dont elle a la propriété, et les chemins ruraux qui font l'objet d'une mise à...